



VDA NOTAIRES



PIECES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

CONCERNANT LE DEFUNT

- Copie intégrale de l'acte de décès ;
- Copie recto verso de la dernière pièce d'identité ;
- Livret de famille complet ;
- Le cas échéant, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- Le cas échéant, donation entre époux et / ou testament éventuel.

CONCERNANT LES AYANTS-DROITS

- Questionnaire d'état civil, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (jugement de divorce, récépissé de PACS...) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...) ;
- Livret de famille complet ;
- Le cas échéant, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé (de chaque héritier).

CONCERNANT LES LIQUIDITES, LES ASSURANCES-VIE, L'EPARGNE SALARIALE

- Copie des derniers relevés de compte des comptes personnels du défunt et des comptes joints ;
- Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit.
- Une copie des contrats d'assurance vie souscrit par la personne décédée (et par le conjoint survivant si les époux étaient mariés sous un régime de communauté),

CONCERNANT LES IMMEUBLES

- Titre de propriété complet (acte d'achat) ;
- Le cas échéant, s'il existe une location, copie du bail, de l'état des lieux, montant du dépôt de garantie versé par le locataire, et les trois dernières quittances de loyer ;

CONCERNANT LES VEHICULES

- Carte grise des véhicules ;

CONCERNANT LE PASSIF SUCCESSORAL

- Factures diverses restant dues au jour du décès (EDF, Téléphonie, Internet, charges de copropriété, abonnement, etc...);
- Facture des frais funéraires, frais de dernière maladie non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle,
- Copie des avis d'imposition (taxes foncières, taxes d'habitation);
- Copie de la dernière déclaration d'impôt sur le revenu et copie de la déclaration de l'impôt sur la fortune si la personne décédée y était assujettie.
- Justificatif de toute dette qui serait due par le défunt au titre d'une aide sociale récupérable.